

Élections ordinales : Le Bureau du Conseil régional Sud continue à faire la sourde oreille !

Compte Test - 2021-09-21 17:52:36 - Vu sur pharmacie.ma

Le Collectif formé par 14 syndicats des pharmaciens d'officine, s'apprête à organiser, le mercredi 22 septembre 2021, et pour la deuxième fois, un sit-in devant le siège du Conseil régional des pharmaciens d'officine du Sud (CRPOS). Ce collectif est revenu à la charge et les syndicats qui le composent ne comptent pas baisser les bras tant que le CRPOS n'a pas annoncé la date d'organisation des élections qui aurait dû, en principe, avoir lieu il y a quatre ans. Au départ, les initiateurs du report des élections avaient fait miroiter aux pharmaciens une organisation des élections conformément aux dispositions de la Loi 98-18 qui prévoit une régionalisation étendue des Conseils de l'Ordre. En réalité, il ne s'agit que d'un tour de passe-passe vu que la Loi 98-18 et ses textes d'application vont demander un temps incompressible. D'ailleurs, la Loi en question est toujours dans les pipes ! Certes, la présidente du CRPOS avait saisi le ministère de la Santé en lui annonçant sa volonté d'organiser les élections. Mais, quand l'actuel ministre de la Santé et le ministre de l'Intérieur ont donné leur feu vert pour l'organisation effective des élections, c'est le silence radio aussi bien pour le Conseil régional des pharmaciens du Nord (CRPON) que pour le CRPOS ! Dans un communiqué de presse, le Collectif des Syndicats a présenté ses doléances dont la plus importante est l'organisation sans délai des élections ordinales conformément au cadre législatif qui régit les conseils. Il a indiqué dans le même écrit qu'une lettre d'information a été adressée au Secrétaire général du Gouvernement (SGG) ainsi qu'au ministère de la Santé. Aussi, on peut se demander légitimement jusqu'à quand cette situation va perdurer, et surtout comment des conseillers censés réguler la profession bafouent les textes qui la régissent !